
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du mardi 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 17 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Gérard DEGLETAGNE.

Présents : 9

Votants: 10

Sont présents: Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Henri FAURE, Zoé FAU, Caroline RIVIERE, Harrison JOLLY, Dorothée POIRIER, Jean Pierre MOLES, Marie Hélène FLAUJAC

Représentés: Françoise LE GALLIC

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal GROUWET

Adoption du dernier procès verbal

Délibérations :

Adhésion groupement de commandes voirie de la CCPLL

Demande d'adhésion d'une nouvelle commune au SIFA

Financement du bâtiment de stockage

Subvention voyage scolaire Tour de Faure

Marché voirie chemin du lavoir

Convention Parc Naturel Régional pour accompagnement rénovation énergétique bibliothèque et multiservices

Convention SDIS

Autorisation pour le maire d'engager et de liquider les dépenses d'investissement

Questions diverses

Le procès verbal de du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Objet: Autorisation du Maire d'engager des dépenses d'investissements sans délibération du conseil municipal - DE 2023 01

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de l'opportunité de lui autoriser à engager des dépenses d'investissement en l'absence de délibération du conseil pour des dépenses peu importantes ou non prévues, dans la limite d'une somme maximale, sous réserve d'en rendre compte au conseil municipal suivant l'engagement.

Le Maire propose de fixer une limite maximale à 5 000€ TTC par engagement.

Après en avoir délibéré, à la majorité / l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement en l'absence de délibération du conseil municipal pour des dépenses peu importantes ou non prévues et ceci à hauteur de 5000€ par opération.

Pour :10

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Objet: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - DE 2023 02

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des programmes de travaux de modernisation de la voirie sont portés annuellement par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et les communes adhérentes, respectivement pour la voirie communautaire et pour la voirie communale.

Durant la période de 2015 à 2018 et de 2019 à 2022, un groupement de commandes a été constitué pour obtenir un marché commun de travaux.

Le conseil communautaire en séance du 15 décembre 2022 a validé le principe d'un nouveau groupement de commandes pour 2023 à 2026, pour les travaux de modernisation de la voirie communautaire et de la voirie communale pour les communes adhérentes au groupement de commandes. Dans ce cadre, la CCPLL s'est portée coordinatrice du groupement de commandes 2023 à 2026. Ce groupement permettra d'optimiser les programmes de modernisation de la voirie communautaire et de la voirie communale 2023 à 2026 et de réaliser une économie d'échelle au niveau du territoire.

Pour ce faire, il est proposé aux communes de la CCPLL d'adhérer au groupement de commandes des travaux de modernisation de la voirie communautaire et de la voirie communale 2023 à 2026 portée par la CCPLL. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé de conclure une convention du groupement de commandes entre l'EPCI et les communes adhérentes.

Cette convention constitutive du groupement sera conclue afin de définir les modalités de fonctionnement entre les collectivités. La coordination du groupement sera assurée par l'EPCI qui organisera, la passation du marché jusqu'à la notification.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité de ne pas adhérer au groupement.

Pour :0
Contre : 9
Abstentions : 1
Refus de vote : 0

Objet: Subvention voyage scolaire - DE 2023 03

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu, l'informant du voyage scolaire de l'école de Tour de Faure.

Depuis le COVID les enfants ne sont pas partis en voyage scolaire, aussi l'école sollicite une aide financière afin de pouvoir réaliser ce voyage.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité les montants suivant:

- 100 euros par enfant de l'école de Tour de Faure, soit 600€.

Cette subvention sera accordée sur le budget 2023.

Pour :10

Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Financement du bâtiment de stockage - DE 2023 04

Monsieur le Maire propose la construction d'un bâtiment de stockage sur la parcelle AE 385.
Cette parcelle jouxte la parcelle de la salle culturelle.
Le bâtiment est prévu au fond de la parcelle avec un accès par le parking de la salle culturelle.
Ce bâtiment servirait à la fois de stockage pour les associations du village, et le camping et d'atelier communal.
La construction serait en ossature bois, projet validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Une étude du SDAIL projette un coût de 101 400€ HT.

Le financement proposé est le suivant :
DETR 25% soit 25 350€
FRI 30% (plafond de 21 000€) soit 21 000€
Total des subventions : 46 350€
Autofinancement de 55 050€ HT

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour engager cette opération et solliciter les subventions auprès de la Région et de l'Etat.

le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions citées.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Marché voirie chemin du lavoir - DE 2023 05

Le Maire propose de refaire le chemin du lavoir à Cornus en mauvais état.

Un devis a été demandé à l'entreprise Boucher

L'entreprise BTP Boucher a proposé un devis correspondant à la demande :
Prix HT : 2400€ soit 2880€ TTC

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise BTP Boucher pour un montant de 2880€ TTC

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Adhésion au dispositif d'accompagnement CEP - DE 2023 06

La collectivité souhaite faire appel au conseiller en énergies partagé du Parc afin de :

- maîtriser les consommations énergétiques de son patrimoine,
- et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre
- et/ou développer l'utilisation des énergies renouvelables

Le Parc interviendra pour une durée de 9 jours de travail, pour lesquels, la collectivité prendra en charge un montant de 75 € TTC/jour correspondant au reste à charge non financé.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement CEP, ainsi que l'autorisation d'inscrire au budget 2023 les sommes précitées.

Le conseil municipal approuve autorise le Maire à signer cette convention et s'engage à inscrire cette dépense au budget 2023.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Demande d'adhésion de la commune de MARMINIAC au SIFA – Avis du Conseil municipal - DE 2023_07

Par délibération du Comité syndical du 29 novembre 2022, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de MARMINIAC.

Cette commune (350 habitants (population municipale – source INSEE)) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 29 septembre 2022, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'accepter l'adhésion de la commune de MARMINIAC au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.
-

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: SUBVENTIONS AAPPMA 2023 - DE 2023_08

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association de pêche AAPPMA.

Il propose de reconduire la somme des années précédentes :

AAPMA 50€

Après discussion le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition

Pour :10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Objet: Convention ESCORT Sdis - DE 2023 09

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer une convention avec le SDIS pour utiliser le logiciel ESCORT. Cela permet d'accéder et de modifier les points d'eau de la commune en saisissant les derniers contrôles que nous devons maintenant faire effectuer.

Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

Pour :10
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Point dossier AE 101 :

Attente du devis de l'entreprise Lair pour estimer les travaux d'urgence.

Un rendez vous ABF a été pris pour avoir l'aval de ce service pour la procédure d'urgence et la déclaration de travaux.

L'inscription au privilège spécial immobilier est en cours.

Point Paradou :

Le Maire expose son rendez avec le gérant du Paradou, Mr Jonathan Pouget ainsi que le courrier qui lui a fait suite pour régularisation des pièces annuelles d'entretien prévues au bail.

Zoé Fau doit relancer le gérant pour obtenir un devis pour l'évacuation de la hotte qui pose problème.

Point mini plan de paysages:

Rencontre le 24 janvier pour le dossier en cours. Une nouvelle rencontre est prévue le 28 février.

Point Vente ruelles de Cornus :

Attente du bornage géomètre de la ruelle par Mme Calderini pour poursuivre les ventes.

Motion POLT:

La motion pour le désenclavement ferroviaire du département avec la ligne POLT est lue par le Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette motion

Recensement

Le recensement est en cours sur la commune et il est opéré par Véronique Pouydebat

Point nouvel arrivant

La commission s'est réunie à deux reprises pour établir un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants

Choix du nom de la salle culturelle

L'association Scène Vie Air propose plusieurs noms qui ont été retenus suite à un questionnaire donné au public. Les élus votent avec 2 voix pour leur premier choix et une voix pour leur second choix :

La grange du Girou: 9
L'usine à show: :12
La girouquette : 3
la sal'timbanque : 6

La salle culturelle sera donc nommée l'usine à show.

Tour de table :

Le Maire informe les personnes concernées que la réunion de la CCID aura lieu le mardi 7 mars à 9h30 en présence de Mr Boucher géomètre du cadastre.

Marie Hélène Flaujac propose de mettre une treille sur le fronton de la mairie afin de faire grimper une plante (vigne/ glycine). Un devis sera demandé.

Henri Faure propose de planter des arbres à la salle culturelle, proposition pour des frênes, approuvé à l'unanimité.

Le Maire tient à remercier l'association les pierres vivent pour leur animation de dimanche.

Fin de la séance à 22h45